

AFFAIRE N° 15.

OBJET: Construction d'une nouvelle gare routière et d'un parking souterrain.

-Expropriation des terrains d'assiette non encore acquis.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Des considérations d'ordre écologique et fonctionnel m'ont conduit à demander aux services municipaux d'étudier le principe d'une gare routière plus centrale que l'emplacement d'abord envisagé sur le front de mer. Une esquisse d'implantation à proximité du Petit Marché, entre la rue des Limites, la rue du Maréchal Leclerc et la voie nouvelle reliant cette rue au boulevard Lancastel, vous est présentée aujourd'hui. La gare routière, constituant le point d'échange entre bus urbains et cars interurbains, serait aménagé au-dessus d'un parking souterrain de 130 places. Elle comporterait, en annexe aux arrêts de bus et de cars et à ses services spécifiques, une place couverte à vocation commerciale. Seuls subsisteraient sur le front de mer le stockage des bus interurbains et la station service.

Ce projet, dont la plupart des terrains d'assiette sont déjà maîtrisés par la Commune, nécessite cependant les acquisitions complémentaires suivantes:

section AO n° 19(partie)	: 3 m2 environ
section AO n° 20(partie)	: 3 m2 environ
section AO n° 46	:638 m2
section AO n° 47(partie)	: 72 m2 environ
section AO n° 49(partie)	:269 m2 environ
section AO n° 51(partie)	: 15 m2 environ

1000 m2 environ

Compte tenu des négociations amiables engagées sans succès avec les propriétaires de ces terrains, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à solliciter pour cette opération une déclaration d'utilité publique et à engager la procédure d'expropriation.

Je mets la question aux voix.

---

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. DUPONT - Il s'agit des terrains qui sont contigus au parking du Petit Marché.  
Le parking actuel devant prochainement être doublé, puisque les

.../...

.../...

terrains immédiatement contigus ont déjà été acquis par la voie de l'expropriation.

L'affaire présentée ici, concerne l'achat des terrains pour la réalisation de l'accès entre la voie nouvelle et le parking existant.

Ce sont les parcelles situées le long du terrain Isautier. Les noms des propriétaires sont les suivants :

- M. MANGROLIA (1ère parcelle) ;
- M. LICHARDY (2ème parcelle) ;
- M. RAMIN (3ème parcelle) ;
- Mme MERALO (4ème parcelle) ;
- Mme RAVATE (5ème parcelle) ;
- Succession HOARAU (6ème parcelle).

Dr Gilbert GERARD - On semble donc abandonner le projet de la gare routière sur le Front de Mer.

LE MAIRE - Pour des raisons tenant à la création d'espaces verts, à l'environnement et à l'écologie, nous avons pensé que ce projet d'implantation de toute la gare routière, entre la route et la mer, présentait des inconvénients. Il y aurait eu trop de bâtiments, et pas assez d'espaces verts.

Nous laissons à cet endroit le transit des cars, mais le garage se fera à cet emplacement qui vous est proposé.

Dr Gilbert GERARD - Je souhaiterais qu'on prenne contact avec les syndicats de transporteurs, pour voir exactement quels sont leurs besoins, et à quels impératifs, ils doivent se soumettre, avant que l'on décide du projet définitif qui sera réalisé; ceci, pour éviter de constater que la réalisation ne peut normalement fonctionner.

LE MAIRE - On va les associer à ce travail d'élaboration.

Dr Gilbert GERARD - Ne pourrait-on, par ailleurs, améliorer les installations de la gare routière actuelle ? Il paraît que le parking se transforme "en piscine" lors des pluies.

M. BOURHIS - La gare routière actuelle n'est pas une propriété communale.

Dr Gilbert GERARD - C'est au domaine public.

M. BOURHIS - C'est donc une propriété de l'Etat. L'Equipement a déjà fait des travaux pour l'évacuation des eaux, mais ils ne sont pas efficaces.

M. DUPUIS - J'habite à côté, et je peux vous dire que c'est intenable, en raison de la poussière et des autres nuisances.

Si la nouvelle gare ne sera réalisée qu'en 1982, est-ce que, d'ici là, on va rester avec cette poussière ou cette boue ?

M. BOURHIS - La réalisation du projet se fera en deux temps. D'abord, on va aménager des aires d'arrivée et de départ pour les cars sur le Front de Mer, puis on fera les autres installations.  
Avec la nouvelle gare, ce sera plus propre.

LE MAIRE - Cette gare actuelle fonctionne depuis environ vingt ans, et personne jusqu'à présent ne s'était manifesté. Nous nous efforçons, présentement, de remédier à ces problèmes, mais il est évident que le Département n'effectuera pas de gros travaux coûteux pour des installations qui restent provisoires.

M. BOURHIS - Un autre problème est créé par le fait que les cars stationnent devant les entrées de la bibliothèque, et on a reçu des plaintes.

LE MAIRE - C'est pour résoudre tous ces problèmes que nous avons lancé cette opération de la nouvelle gare routière. On nous demande maintenant d'aller vite, alors que nous n'avons pas eu beaucoup de facilités pour la mener à bien.

M. DUPUIS - Ne pourrait-on essayer d'obtenir des aides quelconques, dans la mesure où cela ne concerne pas que la Ville de Saint-Denis, mais la totalité du Département ?

LE MAIRE - Il faudrait poser la question aux instances départementales, d'autant plus que le terrain est départemental.

M. PAYET Aristide - Est-ce que les bâtiments de l'ancienne gare seront détruits après la réalisation de ce projet ?

LE MAIRE - Personnellement, je suis opposé à la destruction de ce bâtiment. Si auparavant, je voulais faire détruire ce bâtiment, je pense maintenant que l'ancienne gare doit être conservée. Pour les hangars, c'est autre chose.

Dr Gilbert GERARD - On a détruit des ouvrages qui présentaient un intérêt du point de vue architectural ; on conserve d'autres qui n'ont que peu de valeur.

LE MAIRE - Pour ce bâtiment, il n'y a pas que l'intérêt architectural ; il y a aussi un intérêt psychologique ; ainsi les Anciens Combattants disent que c'est de cette gare qu'ils sont partis combattre en métropole, et que c'est là qu'ils sont revenus avec leur équipement de soldat. Toutes ces considérations ne doivent pas être négligées.

M. Marc GERARD - Pour l'architecte des Bâtiments de France, l'ancienne gare présente beaucoup d'intérêts, mais je voudrais, concernant le projet de la nouvelle gare, conforter l'observation de M. Gilbert GERARD.  
J'ai été saisi de deux demandes de sociétés de transports, qui désiraient être consultées sur cette affaire.  
Je crois qu'il faudrait organiser des réunions d'information.

LE MAIRE - Je suis d'accord avec vous. Il faudra consulter les entreprises de transport pour qu'elles définissent leurs besoins.

M. DUPUIS - A propos de la plaque d'eau sur le parking actuel, si un drain existe déjà, il faudrait demander à l'Equipement de le déboucher.

LE MAIRE - Nous allons demander à l'Equipement de voir quelle solution peut être trouvée à ce problème.

M. BOURHIS - J'estime que l'on doit mettre tous nos efforts sur l'aménagement des nouvelles aires de stationnement.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, sous ces réserves, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

---